

Fonctionnement interne – RESUME

Les commissions

Objectif : se référer au mandat défini pour chaque commission

Organisation interne :
→ un compte-rendu de chaque réunion doit toujours être réalisé
→ le reste de l'organisation est laissé libre à chaque commission

Autonomie :
→ la commission est autonome dans ses décisions sauf si la décision impacte :
* L'image globale de l'UV
* Plus de la moitié du budget alloué à la commission – ou dépasse le plafond
* Les valeurs de l'UV
* Le fonctionnement général



Le référent

→ Doit être membre du CA

→ Fait le lien entre le CA et les commissions
→ A le rôle de « garde-fou » en commission (préserve les intérêts de l'UV tels qu'ils sont décidés en CA)

Les réunions en CA

Objectif : avoir une vision globale de l'avancée du projet

Temps 1 :

→ Information sur ce qui s'est décidé dans chaque commission
→ Propositions des commissions pour des décisions touchant à l'image, à plus de la moitié du budget, aux valeurs et au fonctionnement général

Temps 2 :

→ Moment d'échange inter-commissions sur les sujets qui touchent à toutes les commissions